

**Relations Presse :***Florence Lièvre**Tél. : 01 47 54 50 71**florence.lievre@capgemini.com***Relations Investisseurs :***Vincent Biraud**Tél. : 01 47 54 50 87**vincent.biraud@capgemini.com*

## **Septième plan d'actionnariat salarié : Opération de neutralisation de la dilution**

**Paris, le 8 octobre 2020 – Dans le cadre de son septième plan d'actionnariat salarié ESOP (*Employee Share Ownership Plan*), Capgemini annonce le lancement d'une opération de neutralisation de la dilution actionnariale afférente à ce plan.**

Capgemini va allouer par anticipation le produit de cette opération ESOP - qui prend la forme d'une augmentation de capital réservée aux salariés - au rachat d'actions existantes. Cela neutralisera l'essentiel de la dilution actionnariale entraînée par l'augmentation de capital. Cette opération de rachat d'actions se déroulera avant le 17 décembre 2020, date à laquelle l'augmentation de capital sera effective. Ainsi, à cette échéance, l'actionnariat salarié sera renforcé d'un volume maximum de 3 millions d'actions (représentant 1,77 % du capital existant) sans impact matériel sur la trésorerie du Groupe ni dilution significative des actionnaires existants.

Capgemini SE a conclu le 7 octobre 2020 une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement, qui est également l'établissement structurant le plan d'actionnariat salarié. Capgemini s'engage ainsi à racheter ses propres actions dans la limite de 3 millions d'actions et de 322,5 millions d'euros, aux fins d'annulation. Les principales modalités de la convention de rachat d'actions sont détaillées en annexe de ce communiqué.

Pour rappel, cette opération de rachat d'actions fait suite à l'annonce du 16 septembre 2020 du lancement du plan ESOP et de la décision du Conseil d'Administration de Capgemini SE d'autoriser une enveloppe dédiée de rachat d'actions. Les conditions de ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre des autorisations consenties par l'Assemblée Générale du 20 mai 2020.

### **A propos de Capgemini**

Capgemini est un leader mondial du conseil, de la transformation numérique, des services informatiques et d'ingénierie. A la pointe de l'innovation, le Groupe aide ses clients à saisir l'ensemble des opportunités que présentent le cloud, le digital et les plateformes. Fort de plus de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, il accompagne les entreprises et organisations dans la réalisation de leurs ambitions, de la définition de leur stratégie à la mise en œuvre de leurs opérations. Pour Capgemini, ce sont les hommes et les femmes qui donnent toute sa valeur à la technologie. Résolument multiculturel, le Groupe compte 270 000 collaborateurs présents dans près de 50 pays. Avec Altran, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires combiné de 17 milliards d'euros en 2019.

Plus d'informations sur [www.capgemini.com](http://www.capgemini.com). People matter, results count.



## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations prospectives. Ces informations peuvent comprendre des projections, des estimations, des hypothèses, des informations concernant des projets, des objectifs, des intentions et/ou des attentes portant sur des résultats financiers futurs, des événements, des opérations, le développement de services et de produits futurs, ainsi que des informations relatives à des performances ou à des événements futurs. Ces informations prospectives sont généralement reconnaissables à l'emploi des termes « s'attendre à », « anticiper », « penser que », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « projeter », « pourrait », « devrait » ou à l'emploi de la forme négative de ces termes et à d'autres expressions de même nature. La direction de Capgemini considère actuellement que ces informations prospectives traduisent des attentes raisonnables ; la société alerte cependant les investisseurs sur le fait que ces informations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes (y compris, notamment, les risques identifiés dans le Document d'Enregistrement Universel de Capgemini, disponible sur le site internet de Capgemini), étant donné qu'elles ont trait à des événements futurs et dépendent des circonstances futures dont la réalisation est incertaine et qui peuvent différer de ceux anticipés, souvent difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Capgemini. Les résultats et les événements réels sont susceptibles de différer significativement, de ceux qui sont exprimés, impliqués ou projetés dans les informations prospectives. Les informations prospectives ne donnent aucune garantie de réalisation d'événements ou de résultats futurs et n'ont pas cette vocation. Capgemini ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives sous réserve de ses obligations légales.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers au public et ne contient pas d'invitation ou d'incitation à investir dans des instruments financiers en France, aux États-Unis ou n'importe quel autre pays.

\* \*

\*

## ANNEXE

### Principales modalités de la convention de rachat d'actions

Capgemini SE s'engage à racheter ses propres actions dans la limite de 3 000 000 actions et de 322 500 000 euros en vue de les annuler.

Le prix par action à payer sera calculé à partir de la moyenne arithmétique des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des actions sur une période de 20 jours de bourse débutant le 8 octobre 2020, et correspondant à la période de fixation du cours de référence des actions à émettre dans le cadre du nouveau plan ESOP.

Les opérations de rachat par le prestataire de services d'investissement dans le cadre de cette convention cesseront au plus tard le 4 novembre 2020.